

COMMUNE DE VALDOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 FEVRIER 2011

PROCES VERBAL DE SEANCE
(COMPTE-RENDU)

L'an deux mille onze, le sept février, le Conseil Municipal de la Commune de VALDOIE était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel ZUMKELLER, Député-Maire.

Etaient présents :

Mme Sophie PIQUEPAILLE, Mme Paola ARRAGON, M. Alain MOUREAUX, **Maire-Adjoints**

M. Christian RIBREAU, Mme Christiane TISSERAND, Mme Sabine DITNER,
M. Norbert TISSIER, Mme Josselyne CHOUQUET, Melle Jessica MOUREAUX
Mme Elisabeth JUIF, M. Stéphane RICHE, M. Noël REMY.

Etaient excusées et avaient donné procuration :

Mme Emilie LAROCHE à M. Michel ZUMKELLER,
Mme Karine GANDINI à Mme Sophie PIQUEPAILLE.

Etait excusé :

M. Christian MERCAY.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : **Mme Paola ARRAGON** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1) COMMUNICATION DE MONSIEUR LE DEPUTE-MAIRE

Monsieur le Député-Maire fait une communication sur l'évolution des effectifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.), de la restauration scolaire et du personnel communal.

2) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2010

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Député-Maire, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du lundi 22 novembre 2010.

3) INFORMATIONS DIVERSES

Etat Civil : Monsieur le Député-Maire informe le Conseil Municipal des mariages, naissances et décès survenus depuis la dernière séance.

4) DELEGATION – COMPTE RENDU

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a, dans le cadre de sa délégation :

➤ Vendu en l'état à la Société TOPHY MOTO, représenté par Monsieur DUNEZ – 46 Grande Rue à Giromagny, une lame PETER orientable EK3 avec cadre, n° fabrication 6082, modèle année 1986, pour la somme de 1 500.00 €

➤ Mis à la disposition de Monsieur Jean TOURNIE, Directeur Général des Services de la Commune à compter du 1^{er} janvier 2011, un logement concédé par nécessité absolue du service (LCNAS) à compter du 13 décembre 2010. Cette décision est motivée par la nécessité pour la Commune de disposer dès le 1^{er} janvier 2011 de son nouveau D.G.S. et ainsi pouvoir favoriser la continuité de la direction des services de la collectivité. Cette autorisation d'occupation du LCNAS préalablement à sa prise de fonction permettra à Monsieur Jean TOURNIE de procéder à l'organisation de son déménagement et à son installation.

➤ Accepté les propositions d'assurances ci-après, suite à la consultation, en application du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 soumettant l'assurance au Code des Marchés Publics sous forme de procédures adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics,

Article 1 : Le lot n°1 (Assurance dommages aux biens et risques annexes) est attribué à Cabinet PILLIOT ASSURANCES, compagnie BTA 19 rue de St –martin BP2 62922 AIRE SUR LA LYS CEDEX pour une prime annuelle TTC/an de 12848,00 €.

Article 2 : Le lot n° 2 (Assurances responsabilité civile et risques annexes) est attribué à SMACL ASSURANCE 141 avenue Salvador-Allende 79031 NIORT cedex 9 pour des primes annuelles TTC/an de 1998,93 € (offre général de base RC générale) et 1068,20 € (protection juridique).

Article 3 :

Le lot n° 3 (Assurance flotte automobile et risques annexes) est attribué à Cabinet PILLIOT ASSURANCES, compagnie BTA 19 rue de St –martin BP2 62922 AIRE SUR LA LYS CEDEX pour des primes annuelles TTC/an de :

- flotte Auto	: 3 272,00 €
- option marchandises transportées	: 360,00 €
- option auto mission	: 144,00 €
- option tous risques engins	: 418,00 €

Article 4 :

Le lot n° 4 (Assurance protection juridique des agents et élus) est attribué à SARRE ET MOSELLE SA 17 bis avenue Poincaré BP 80045 57401 SARREBOURG Cedex pour une prime TTC/an de 135,30 €.

Article 5 : La présente décision est publiée en les formes habituelles. Ampliation est adressée à Monsieur le Trésorier Municipal.

➤ Fixer les tarifs des taxes et produits divers à compter du 1^{er} avril :

<i>Libellé</i>	<i><u>Tarif</u></i>
Droit de chasse	407,00 €
Camion outillage	125,00 €
Commerçants ambulants (par an) de :	244,00 €
à :	299,00 €
Droit de place occasionnel (au m ²)	1,35 €
Droit de place annuel (au m ²)	23,70 €
Emplacement TAXI	120,00 €
<u>Taxes funéraires</u>	
Concession trentenaire (au m ²)	95,00 €
Concession perpétuelle (au m ²)	640,00 €
Dépôt caveau provisoire (par jour)	1,80 €
Case du colombarium (trentenaire)	1000,00 €
PHOTOCOPIE	
A4 ou A3	0,15 €

Location de salles du Centre Jean Moulin

Complexe salle Philippe JECKER + salles 5 et 6	<u>Tarif ½ jour</u>	<u>Tarif 1 jour</u>	<u>Tarif 2 jours</u>
Valdoyens :	92,00 €	144,00 €	217,00 €
Extérieurs :	120,00 €	186,00 €	283,00 €
Cuisine (avec vaisselle)			
Valdoyens :	/	135,00 €	197,00 €
Extérieurs :		176,00 €	257,00 €
Cuisine (sans vaisselle)			
Valdoyens :	/	73,00 €	109,00 €
Extérieurs :		95,00 €	142,00 €

Autre salle : utilisation unique (moins de 4 heures consécutives)

. Valdoyens :	10,30 € l'heure
. Extérieurs :	16,80 € l'heure

Autre salle : utilisation périodique (au moins 2x/semaine) et pour moins de 4 heures consécutives

. Valdoyens :	4,20 € l'heure
. Extérieurs :	11,15 € l'heure

Autre salle : (plus de 4 heures consécutives)

. Valdoyens :	66,00 €
. Extérieurs :	121,00 €

Caution obligatoire pour toute location : 1.000,00 €

Le Conseil Municipal donne acte, à Monsieur le Député-Maire, de sa communication.

5) QUOTAS D'AVANCEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Député-Maire expose les motifs de ce nouveau quota, fixé à 50 % au 27 avril 2007 et proposé à 100 % ce jour, afin de permettre une meilleure évolution de carrière des agents le méritant.

Vote : l'augmentation du quota d'avancement du Personnel Communal, est approuvée à l'unanimité.

6) CREATION DE DEUX POSTES : REDACTEURS TERRITORIAUX PRINCIPAUX

Deux agents du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux remplissent les conditions d'avancement, Monsieur le Député-Maire propose d'ouvrir deux postes de Rédacteurs principaux.

Vote : la création de deux postes de Rédacteurs Principaux, est approuvée à l'unanimité.

7) CREATION D'UN POSTE : ADJOINT ADMINISTRATIF

Depuis juin 2010, la Mairie est équipée du matériel permettant d'établir des passeports biométriques. Ce service a permis de délivrer 173 passeports biométriques en 5 ou 6 jours de délai.

Monsieur le Député-Maire explique que le Conseil souhaite pérenniser cet emploi CUI en poste permanent, et ainsi satisfaire le plus grand nombre de valdoyens, mais également au mieux les résidents des autres Communes.

Vote : la création d'un poste d'Adjoint Administratif, est adoptée à l'unanimité.

8) CREATION D'UN POSTE : ADJOINT ANIMATION (26 heures)

Madame Sophie PIQUEPAILLE procède à la lecture :

L'évolution des effectifs accueillis au centre d'accueil et de loisirs nécessite de reconduire et de pérenniser l'emploi d'un Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, de modifier le tableau des emplois permanents ainsi qu'il suit, avec effet au 1^{er} mars 2011 :

- 1 Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, à temps non complet (26 heures)

Vote : la création d'1 poste d'Adjoint Animation, est adoptée à l'unanimité.

9) AUGMENTATION HORAIRES HEBDOMADAIRES : DEUX ADJOINTS TECHNIQUES

Suite à la restructuration et au déménagement du bureau des Services des Sports, Monsieur le Député-Maire propose de modifier le tableau des emplois permanents ainsi qu'il suit :

- 1 Adjoint technique : de 27 h 00 à 30 h 00 hebdomadaire
- 1 Adjoint technique : de 23 h 00 à 28 h 00 hebdomadaire

Vote : la modification du tableau permanent, liée à l'augmentation horaires de 2 Adjointes Techniques, est adoptée à l'unanimité.

10) AUGMENTATION HORAIRES HEBDOMADAIRES : DEUX AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES

Madame Sophie PIQUEPAILLE souligne que l'évolution des effectifs accueillis à la restauration scolaire et en garderie implique la modification du temps de travail imparti à 2 agents Territoriaux spécialisés en école maternelle. En conséquence, il serait souhaitable d'augmenter les horaires hebdomadaires de 2 ATSEM, comme suit :

- de 17 h 50 à 21 h 50 hebdomadaire

Vote : l'augmentation des horaires hebdomadaires de 2 ATSEM, est adoptée à l'unanimité.

11) ATTRIBUTION DE LA PRIME RESPONSABILITE

En application de l'article 1^{er} du décret n° 88-631 du 6 mai 1988, les agents occupant l'emploi fonctionnel de **Directeur Général des Services** peuvent bénéficier d'une prime de responsabilité mensuelle, dans la limite maximum de 15 % du traitement indiciaire.

La collectivité doit se prononcer sur cette indemnité de responsabilité à chaque changement d'agent occupant ce poste particulier. Monsieur le Député-Maire propose donc de fixer à 15 % l'indemnité de responsabilité, attribuée à Monsieur Jean TOURNIÉ, au regard des fonctions de direction et d'encadrement qu'il assume.

Vote : l'attribution de la prime responsabilité de 15 % au D.G.S, est adoptée à l'unanimité.

12) RENOUVELLEMENT CONVENTION « GARDES NATURE »

Monsieur Christian RIBREAU présente le projet de renouvellement de la convention d'adhésion au service « Gardes nature » de la façon suivante :

- durée : 4 ans
- date d'effet : 1^{er} janvier 2011
- coût annuel (pour l'année 2011) : 12 400,41 €

A la demande du Député-Maire, Monsieur Jean-David DAUCOURT, Chef de poste des « Gardes nature », intervient pour informer les Conseillers Municipaux sur les différentes missions qui font assurer ce service, constitué de 9 agents Garde-champêtre :

- **MISSIONS DE BASES** : horaires de nuit et week-end, bruits, encombrants, publicité, chemins et routes, divagation d'animaux morts ou vivants, salubrité, piégeage, chasse et pêche, Eco points, protection environnement, flore, eaux, pollution atmosphérique, surveillance cimetière/sépulture, contrôle des agrès, aide rédaction arrêtés municipaux, catastrophes naturelles, mise à disposition des agents, etc. ...
- **MISSIONS OPTIONNELLES** : gestion chiens dangereux, arrêtés municipaux de détention, police funéraire, procédures de déshérence, effarouchement pigeons, urbanisme, prolifération des espèces.

Madame Christiane TISSERAND demande des précisions sur les rondes effectuées.

Monsieur Jean-David DAUCOURT explique que c'est un service à temps partagé et que de ce fait les rondes se font en fonction des besoins.

Vote : Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec le service des Gardes nature aux conditions fixées ci-dessus.

13) AMENAGEMENT : RUE DE TURENNE ET AVENUE OSCAR EHRET

Monsieur Alain MOUREAUX fait lecture du projet :

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour **RD 465 : Rue de Turenne** et **RD 23 : Avenue Oscar Ehret**, la Commune de Valdoie souhaite engager des travaux de dissimulation des réseaux de distributions électriques (basse tension), d'éclairage public et de communications électroniques.

Pour cela, il est proposé de procéder à une étude d'avant projet et de projet qui sera soumise à l'assemblée pour approbation du contenu et de son financement.

La réalisation de cette étude (AVP, PRO et EXE) sera rémunérée, par la Commune au SIAGEP, au taux réel en vigueur (soit environ 4% du montant prévisionnel des travaux HT tel qu'il résultera de cette étude).

Monsieur le Député-Maire souligne l'intérêt de ces travaux.

Madame Christiane TISSERAND s'interroge sur la sécurité des piétons. Monsieur le Député-Maire répond que c'est le projet du Conseil Général qui prendra en compte cette problématique.

Vote : Le Conseil Municipal autorise le Député-Maire à faire réaliser les études et à signer la convention de mandat établie par le SIAGEP.

14) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Après communication des résultats provisoires du Compte Administratif 2010 et des perspectives budgétaires pour l'année à venir, les Conseillers Municipaux ont débattu sur les choix en matière de Fonctionnement d'Investissement de la collectivité.

La séance est levée à 20 h 15.

Le Secrétaire de séance,

Le Député-Maire,

Paola ARRAGON

Michel ZUMKELLER

Conseil Municipal convoqué le : 1^{er} Février 2011

Procès verbal affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales le :